

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHÉ LE 12 JUILLET 2021**

**Le cinq juillet deux mil vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 28 juin 2021

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – RICHOUX.

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE (*jusqu'à 20h55*).

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – DAVID (*arrivée à 18h43*) – GRELIER – HUET (*arrivée à 19h21*) – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC – PELLETIER.

**Messieurs** ANDRIMANDIMBY – DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – THIRION – TILLARD.

**PROCURATIONS :**

M. JOSTE a donné procuration à MME PELLETIER à partir de 20h55,

MME LE GUELLEC a donné procuration à M. LE MAIRE,

MME METENS a donné procuration à MME FAUCHOUX.

**ABSENTE:** MME CHAUVIN

**SECRETAIRE:** M. GAUTHIER

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
21-68	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2021	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 31 mai 2021, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOPTE</b> le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2021.</li> </ul>
<b>URBANISME ET CADRE DE VIE</b>			
21-69	M. BOURGOGNON	VENTE A L'AMIABLE DE PARCELLES COMMUNALES - PARCELLES AT n°249 et 250 - 2, IMPASSE DES URSULINES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCIDE</b> de l'aliénation des parcelles AT n°249 (6 m<sup>2</sup>) et 250 (14 m<sup>2</sup>) sises 2, impasse des Ursulines;</li> <li>- <b>DIT</b> que le montant de la vente est fixé au prix de 25 €/m<sup>2</sup> selon l'avis des Domaines susvisé ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire.</li> </ul>

21-70	M. BOURGOGNON	AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE - RD N°125 RUE DE RENNES / LES TARDIVIERES - CONVENTION DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE / COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Commune de Montfort-sur-Meu pour l'aménagement d'un îlot central sur la Route Départementale n°125 (RD n°72) - rue de Rennes (secteur des Tardivières), ainsi que tous les documents y afférents.</li> </ul>
-------	---------------	--	--

**EDUCATION - JEUNESSE - SOLIDARITES - SANTE - FAMILLE**

21-71	MME PELLETIER	REGLEMENT DES PRESTATIONS MUNICIPALES A L'AIDE DES « MON PASS FORT »	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VOTE</b> l'acceptation des « Mon Pass fort », quel que soit leur montant, comme moyen de paiement pour la Saison Culturelle, les activités proposées par l'ALSH, le Cap' Jeunes ou l'Ecole Multiport et l'adhésion à la médiathèque Lagirafe ;</li> <li>- <b>VALIDE</b> l'acceptation des « Mon Pass fort », quel que soit leur montant, comme moyen de paiement pour toute autre activité le cas échéant, afin d'adosser ce mode de règlement à l'évolution des activités communales proposées ;</li> <li>- <b>VALIDE</b> en conséquence les réductions opérées au sein des dispositifs de facturation ;</li> <li>- <b>VALIDE</b> les écritures comptables de refacturation au CCAS des coupons « Mon Pass Fort » ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCAS prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'annexe actualisée pour les exercices à venir ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.</li> </ul>
-------	---------------	--	--

21-72	MME RICHOUX	CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le principe de cette convention ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention et tout document y afférent.</li> </ul>
-------	-------------	--	---

	MME RICHOUX	CONVENTION RASÉ	<i>Sujet reporté</i>
--	-------------	-----------------	----------------------

**CULTURE - VIE ASSOCIATIVE - SPORT - PATRIMOINE**

21-73	M. FIERDEHAICHE	DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE CHARLET DU 12 JUILLET AU 22 AOÛT 2021 POUR L'ASSOCIATION WAKANGA	<p><b>Après avoir délibéré (M. JOSTE ne prend pas part au vote), à 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes DAVID, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> l'association Wakanga à utiliser la salle Charlet, uniquement en cas d'intempéries, du 12 juillet au 22 août 2021 ; sous réserve d'utiliser les tapis de protection du sol sportif de ladite salle ;</li> <li>- <b>ACCORDE</b> la gratuité de la salle Charlet pour cette éventuelle utilisation ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.</li> </ul>
-------	-----------------	--	--

21-74	MME ANDRIAMANDIMBY	DEMANDE DE SUBVENTION DRAC BRETAGNE – UN ETE CULTUREL	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à solliciter auprès de la Drac Bretagne une aide de 5 900 euros destinée au projet ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.</li> </ul>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE – MOBILITES – GESTION DES RISQUES</b>			
21-75	M. NEDELEC	INSCRIPTION DE NOUVEAUX SENTIERS ET MODIFICATION DE SENTIERS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DONNE</b> un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire les modifications d'itinéraires proposées (à usage pédestre) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;</li> <li>- <b>S'ENGAGE</b> à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Département un itinéraire de substitution ;</li> <li>- <b>S'ENGAGE</b> à recueillir la signature de toutes les conventions pour les sentiers traversant des propriétés privées (le cas échéant).</li> </ul>
21-76	M. NEDELEC	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2020	<p><b>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes DAVID, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND</b> acte du rapport relatif à la délégation de service public de l'assainissement pour l'exercice 2020.</li> </ul>
21-77	MME HERITAGE	CREMATORIUM DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE / EXERCICE 2020	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND</b> acte du rapport relatif à la délégation de service public du crématorium pour l'exercice 2020.</li> </ul>
21-78	MME HERITAGE	CREMATORIUM - DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA PASSATION D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE MONTFORT-SUR-MEU	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> le principe du recours à une concession de service public pour le préfinancement des investissements nécessaires, l'entretien-maintenance et l'exploitation du crématorium de la Ville ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> les caractéristiques principales des prestations qui seront confiées au concessionnaire, qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à déposer une offre ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée ou autorisée à cette fin en application du Code général des Collectivités Territoriales, à lancer et conduire la procédure de consultation et à accomplir tous les actes nécessaires à la conduite de la procédure de concession de service public.</li> </ul>

21-79	MME HERITAGE	CONVENTION POUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE MONTFORT-SUR-MEU - AVENANT N°9	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention pour l'exploitation du Crématorium de Montfort-sur-Meu.</li> </ul>
-------	--------------	---	---

**FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

21-80	M. BERTRAND	TARIFS MUNICIPAUX 2021-2022	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour, 4 contre (Mmes DAVID, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION) et 1 abstention (MME PELLETIER), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux comme présentés en séance.</li> </ul>
-------	-------------	-----------------------------	---

21-81	M. BERTRAND	CONVENTION TRIENNALE - TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les termes de la convention ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que les avenants nécessaires à son exécution le cas échéant ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à reconduire la convention si l'Etat poursuit le financement du dispositif au terme des 3 ans et au-delà.</li> </ul>
-------	-------------	--	--

21-82	M. DUFFE	MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM à temps non complet à compter du 01/09/2021, telle que présentée ci-dessous :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADE</th> <th rowspan="2">POSTE</th> <th colspan="4">TEMPS DE TRAVAIL</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Jusqu'au 31/08/2021</th> <th>A compter du 01/09/2021</th> <th>Variation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ATSEM ppal 2<sup>ème</sup> cl</td> <td>ATSEM</td> <td>TNC</td> <td>31/35</td> <td>29/35</td> <td>-6,45%</td> </tr> </tbody> </table>	GRADE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL					Jusqu'au 31/08/2021	A compter du 01/09/2021	Variation	ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> cl	ATSEM	TNC	31/35	29/35	-6,45%
GRADE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL																	
			Jusqu'au 31/08/2021	A compter du 01/09/2021	Variation														
ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> cl	ATSEM	TNC	31/35	29/35	-6,45%														

21-83	M. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉÉ</b> les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>NBR</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>METIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 12 AU 19/09/2021</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Accompagnatrice Séjour Séniors</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 01/09/2021 AU 31/08/2022</b></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Animateur</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>35/35</td> <td>Animateur spécialisé handicap</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 02/09/2021 AU 07/07/2022</b></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>4/35</td> <td>Intervenant TAP</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</td> <td>7/20</td> <td>Intervenant TAP</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 02/09/2021 AU 07/07/2022</b></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>ADJOINT D'ANIMATION</td> <td>6/35 Période scolaire</td> <td>Auxiliaire de Vie Scolaire</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats afférents ;</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits au budget 2021.</li> </ul>	NBR	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER	<b>DU 12 AU 19/09/2021</b>				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnatrice Séjour Séniors	<b>DU 01/09/2021 AU 31/08/2022</b>				6	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur	1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur spécialisé handicap	<b>DU 02/09/2021 AU 07/07/2022</b>				3	ADJOINT D'ANIMATION	4/35	Intervenant TAP	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7/20	Intervenant TAP	<b>DU 02/09/2021 AU 07/07/2022</b>				4	ADJOINT D'ANIMATION	6/35 Période scolaire	Auxiliaire de Vie Scolaire
NBR	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER																																												
<b>DU 12 AU 19/09/2021</b>																																															
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnatrice Séjour Séniors																																												
<b>DU 01/09/2021 AU 31/08/2022</b>																																															
6	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur																																												
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur spécialisé handicap																																												
<b>DU 02/09/2021 AU 07/07/2022</b>																																															
3	ADJOINT D'ANIMATION	4/35	Intervenant TAP																																												
1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7/20	Intervenant TAP																																												
<b>DU 02/09/2021 AU 07/07/2022</b>																																															
4	ADJOINT D'ANIMATION	6/35 Période scolaire	Auxiliaire de Vie Scolaire																																												

**DOCUMENT SUR TABLE**

21-84	M. LE MAIRE	VENTE DE MATERIEL - TRACTEUR JOHN DEERE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>APPROUVE</b> la mise en vente du tracteur John Deere acquis en 2001 sous le N° d'inventaire 2001/ESP/001.</li><li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires à la sortie de l'immobilisation.</li><li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document y afférent.</li></ul>
-------	-------------	--	---

**Fabrice DALINO,**  
**Maire.**

